

FICHE ACTION

6.3.1

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES FOSSILES DES BÂTIMENTS PUBLICS

- **Orientation stratégique :** Mobiliser le territoire Paris Est Marne&Bois et les communes qui le composent dans une démarche d'administration exemplaire
- **Objectif opérationnel :** 6.3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
- **Objectifs transversaux :** 3.1 Encourager la performance et la rénovation énergétique du bâti  
3.4 Promouvoir le développement des ENR&

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3-7-9-11-12-13-16  
 SRCAE :  
 BAT 1, BAT 2, ELEC 1.2  
 PCAEM : HAB 2, ACT 1, ACT2 ;  
**En lien avec l'action :**  
 3.1.1, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

ALEC-MVE, Communes, CDC, Région, MGP, SIGEIF, SIPPAREC



SERVICES MOBILISÉS :

L'ensemble des Directions du Territoire

Contexte - Enjeux

Sur le territoire de PEMB, la consommation d'énergie du secteur tertiaire est responsable de 18% des consommations et de 14% des émissions de gaz à effet de serre. Le parc des bâtiments publics des communes représente une part importante de ces consommations et émissions. L'appui du territoire aux communes dans la définition et la mise en place de politiques de maîtrise de l'énergie, de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables est indispensable à la réduction de leurs consommations et émissions. Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) d'Ile de France fixe pour 2020 un objectif de réhabilitation de 4% du parc tertiaire privé et public ainsi que la réduction de 17% des consommations énergétiques du secteur d'ici 2020.

Paris Est Marne & Bois souhaite donc mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie pour ses propres bâtiments, encourager les initiatives de rénovations énergétiques des bâtiments communaux et renforcer l'ambition énergétique des constructions publiques neuves. Par ailleurs, la mise en place de systèmes de suivi et management de l'énergie devraient permettre de réaliser des économies d'énergie substantielles à moindre coût.

**Modalités de mise en œuvre :****1. RÉALISER LE BILAN ÉNERGÉTIQUE ET LE SUIVI DES CONSOMMATIONS DU PATRIMOINE PUBLIC :**

- Collaboration avec la métropole dans le cadre de la mise en place des Energy Managers (en lien avec l'action ACT2 du PCAEM)
- Soutien aux communes dans la réalisation du bilan énergétique de leur patrimoine public
- Soutien aux communes dans la mise en place d'un système de suivi des consommations énergétiques sur leur patrimoine
- Soutien aux communes dans la mise en place de cadres d'analyse et d'évaluation à travers un tableau de bord et des indicateurs fluides

**2. FACILITER LA PROGRAMMATION DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS PUBLICS :**

- Soutien à la mise en place d'un conseil d'orientation stratégique
- Soutien à la programmation pluriannuelle de l'action
- Soutien à la programmation pluriannuelle de l'investissement à travers l'« intracting » et les CPE
- Recensement des subventions existantes pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

**3. INCITER AU RECOURS AUX ENR DANS LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS :**

- Réalisation des études de potentiel solaire photovoltaïque et thermique sur certains bâtiments des communes
- Incitation au raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur vertueux

**4. INCITER À LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE :**

- Appui au développement d'une campagne d'affichage des consommations d'énergie sur les bâtiments du patrimoine communal
- Appui à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des agents et des usagers des bâtiments publics (éco-gestes, sobriété énergétique)
- Incitation des communes à la réalisation des guides d'usages sur les bâtiments neufs et existants

**5. PROPOSER DES GROUPEMENTS DE COMMANDES :**

- Mise en place des groupements de commandes pour l'achat d'Énergie (électricité et gaz) d'origine renouvelable avec la Garantie d'origine ou à Haute Valeur Environnementale
- Mise en place des groupements de commandes pour la réalisation de bilans énergétiques sur certains bâtiments communaux
- Mise en place de groupements de commandes pour l'étude du potentiel solaire photovoltaïque et thermique sur certains bâtiments des communes

**Résultats attendus :**

- Baisse de la consommation énergétique des bâtiments publics
- Rénovation des bâtiments publics
- Augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie des bâtiments publics
- Sensibilisation des Agents et des usagers

**Indicateurs :**

- Consommation énergétique du patrimoine bâti
- Part de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique
- Taux de couverture par ENR des besoins en chaleur et rafraîchissement
- Taux de production d'électricité renouvelable
- Nombre de sensibilisations et de personnes sensibilisées
- Part des achats d'électricité à haute valeur environnementale
- Consommation moyenne d'eau des bâtiments
- Consommation de l'éclairage public

**Calendrier - À définir**

Marne &amp; Bois